



Commission maritime
Compte-rendu de l'audition de Monsieur Pierre Karleskind
le 13 septembre 2017

Yvonne Bouvet rappelle que les objectifs du Conseil de développement sont d'élaborer des propositions en vue de la construction d'une stratégie maritime à l'échelle du Pays de Brest dans un objectif de développement économique.

Pierre Karleskind est océanographe, il a exercé la fonction de consultant en sciences et techniques de la mer dans l'entreprise ALTRAN. Il est aujourd'hui Vice-président de la Région Bretagne en charge de la mer et des infrastructures portuaires, et Vice-président de Brest métropole en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En préambule, Pierre Karleskind indique dans le domaine maritime beaucoup de travaux sont menés à des échelles et sur des territoires divers (GIZC, Contrats de baie...)

Aujourd'hui, la région est propriétaire de 30 ports, la Bretagne est la première région maritime de France, notamment en termes d'emplois de marins français. Depuis plusieurs années elle a développé une politique ambitieuse en la matière. La mer constitue un potentiel de développement économique immense. Ainsi, même si la Région n'a aucune compétence sur le domaine maritime, sa compétence en matière de développement économique l'oblige à élaborer une vision maritime. Pour cela, elle devra se faire rencontrer les acteurs pour élaborer des objectifs communs, développer de la valeur au regard des questions maritimes.

Pour cela, dès 2004, dans le cadre de la charte des espaces côtiers bretons, elle crée la conférence régionale mer et littoral co-présidée avec l'Etat. Elle a également favorisé l'organisation de démarches de Gestion Intégrée des Zones Côtières par le biais d'un appel à projet en 2008-2009.

Au niveau européen, une [politique maritime intégrée](#) constituant une approche globale de toutes les politiques de l'union européenne liées à la mer est mise en œuvre. Deux directives ont été adoptées : [directive cadre planification spatiale en mer](#) et directive cadre [Stratégie pour le milieu marin](#). Néanmoins les compétences de l'union européenne sont limitées. De plus la stratégie maritime européenne se heurte au triple « NO » de la Grande Bretagne (financement, normes, moyens)

Le programme est donc resserré et les financements sont répartis dans les fonds européens, les régions, les collectivités et les programmes inter-reg. De plus, force est de constater que la DG MARE a travaillé seule sans contact avec la DG REGIO, or l'intérêt est l'échange d'expérience, la coopération.

En France, la stratégie nationale devra être déclinée en stratégies de façade, Nord Atlantique Manche Ouest pour ce qui nous concerne. La Région participe à l'élaboration de cette stratégie.

Même si elle est l'un des financeurs, la région est assez peu maître d'œuvre d'opérations. Pour agir localement, elle a fait le choix de privilégier le Pays comme échelle pertinente de projets car c'est un échelon qui a la capacité d'élaborer une stratégie et de la mettre en œuvre.

Points de vue sectoriels

- Energies marines renouvelables
Dans ce domaine, la solidité du modèle de développement économique, les incertitudes, les difficultés de prévoir leur développement obligent à faire des paris sur l'avenir. Celui que fait la Bretagne, c'est celui de l'éolien flottant et de l'hydrolien car la région dispose de peu de fonds marins propices à l'éolien posé, même si l'éolien flottant n'est pas encore mature et que les hydroliennes restent peu compétitives pour l'instant. Le démarrage opérationnel des installations éoliennes flottantes devrait se situer entre 2023 et 2025. Aujourd'hui les acteurs économiques sont en attente de la prise de décision de l'Etat pour investir.
Dans le territoire du Parc National Marin d'Iroise, les appels à projets sont en cours d'élaboration pour les hydroliennes avec une partie « dérisquage » pour éviter des contentieux trop lourds.

- Construction, réparation navale : concurrence ou complémentarité ?
La Région a souhaité être gestionnaire des ports, notamment Concarneau car on ne peut pas se permettre une concurrence exacerbée entre Brest, Concarneau et Lorient.
Sur les questions de réparation navale, les enjeux de transition, de rebond économique (défense et pêche) sont importants. Les demandes des acteurs locaux étaient d'augmenter partout les capacités des ports. Or la Région n'a pas la capacité de financement nécessaire et s'interroge sur l'existence d'un marché suffisamment important, elle a donc été contrainte d'arbitrer entre les différents projets tout en conservant l'objectif de capter le plus de marchés possibles tant au niveau national qu'international sans créer de concurrence entre les ports bretons et de façon à ce que les industriels utilisent les infrastructures les plus appropriées selon les marchés.
A l'heure actuelle, la Région n'a pas encore écrit sa stratégie.

- Pêche
La Région a candidaté pour reprendre l'ensemble des ports de pêche, mais le Département du Finistère a souhaité conserver la compétence portuaire notamment pour ceux de Cornouaille.([consulter le site du Département](#))
Une stratégie commune des investissements est élaborée dans le cadre du GIP « [Pêche de Bretagne](#) » et La Région a décidé de conserver l'ensemble des criées. Dans le Pays de Brest, il faut veiller à conserver la spécificité locale de haute qualité et de pêche durable.

- Algues
Le secteur des algues présente des enjeux et un très fort potentiel de développement économique avec des entreprises qui connaissent une croissance à 2 chiffres, ce qui est exceptionnel. Dans le Pays de Brest, on compte au moins 600 emplois dans ce secteur. Le Pôle métropolitain du Pays de Brest travaille avec les professionnels à la constitution d'un cluster Algues. Les modèles d'exploitation, le développement de l'algoculture sont encore à approfondir et le potentiel scientifique que représente ce secteur est très élevé.

- Le littoral
Le littoral est soumis à une forte pression à la fois environnementale (risques maritimes, érosion...) et en termes d'occupation du sol et d'activités. Dans le domaine économique il serait judicieux de suivre la préconisation du [CESER](#), à savoir la planification de zones économiques (ZEMIR : Zones d'Economie Maritime d'Intérêt Régional). Pour cela, il serait intéressant d'interroger les dirigeants d'entreprises sur leurs besoins futurs.

- Parc marin
Au sein du parc marin, les relations se sont apaisées. Dans une préoccupation environnementale, les industriels des algues et les professionnels de la pêche ont fait évoluer leurs pratiques. De même, la labellisation « Port propre » suscite de plus en plus d'intérêt

Conclusions :

Pierre Karleskind considère qu'il faudrait changer d'approche et parler désormais de valorisation de la bio-ressource marine plutôt que de pêche et d'aquaculture.

Il souhaiterait que Brest apparaisse comme capitale européenne de la mer. L'organisation en 2018 des assises maritimes aura lieu à Brest va dans ce sens.